

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société suisse de Numismatique  
**Herausgeber:** Société Suisse de Numismatique  
**Band:** 2 (1883)  
**Heft:** 9

**Autor:** [s.n.]  
**Nachruf:** Nécrologie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

mieux à même que nous de la traiter et disposant aussi de plus de pièces justificatives et historiques.

Malgré tout et sans avoir pu nous communiquer nos idées réciproques, M. Tripet à Neuchâtel et nous ici traitons le sujet dans le même sens.

M. Tripet a accompagné son travail de 19 gravures de sceaux et armoiries qui le rehaussent encore beaucoup.

La dernière de ces gravures est un projet de *nouvel écusson* pour Neuchâtel ; nous n'avons cependant pas poussé si loin que M. Tripet, nos exhortations au peuple neuchâtelois.

Nous nous sommes contentés ainsi que MM. Gautier et Grandpierre, de désirer le rétablissement de l'ancien et bel écusson que nous avons figuré page 116.

Trop de changements nuisent aussi et à notre avis plutôt que de proposer l'adjonction d'*un chef de gueules à la croix fédérale d'argent*, à l'ancien écusson, nous préférierions encore voir conserver l'écusson de 1848.

Ce *chef de gueules* se confondant avec le *pal de gueules* ne nous paraît pas du plus heureux choix.

Une autre chose nous paraît également étrange, c'est qu'après avoir donné au *chef de gueules* la *croix fédérale d'argent*, M. T. la propose une seconde fois, comme timbre de l'écusson.

N'eût-il pas été plus simple de maintenir intact l'ancien écusson et de lui donner pour timbre la croix fédérale rayonnante ?

Ceci dit en passant, rendons hommage au travail fort intéressant de M. Tripet. Nous sommes persuadés que nos lecteurs tiendront à posséder ce nouvel opuscule, dont l'esprit de critique est très large et qui ne peut mériter à l'auteur que la sympathie et l'approbation de tous ceux qui ont à cœur le maintien des monuments de notre histoire nationale. H.

---

## Nécrologie.

---

Le 9 Septembre est mort à Soleure, à l'âge de 66 ans et après une courte maladie, M. l'avocat *Jacob Amiet*, Colonel fédéral, ancien Procureur général de la République suisse.

M. Amiet était un numismatiste distingué et fort apprécié ; il était depuis 11 ans membre correspondant de la Société de Numismatique de Vienne.

Nous avons regretté de ne pouvoir compter M. Amiet au nombre des membres actifs de notre Société, il avait renvoyé à plus tard sa candidature, mais la mort est venu l'enlever avant d'avoir pu mettre ce projet à exécution.

Comme travaux spéciaux il avait publié :

a) *St-Ursus Pfarrstift der Stadt Solothurn seit seiner Gründung bis zur staatlichen Aufhebung 1874*, in-8 Soleure 1878 et supplément 1879.

b) *Der Münzforscher Andrechts Morellius von Bern*, in-8 Berne 1883.

Notre *Bulletin* a publié page 43, 2<sup>me</sup> année, un compte-rendu de ce travail que M. Amiet avait adressé à notre Société. H.

---

ON DEMANDE

des monnaies ARGENT & OR de Fribourg (Suisse) antérieures à 1780.

Adresser les offres au *secrétaire*.

---

A VENDRE

Jetons divers de Tirs et Ecus de Tirs fédéraux.

S'adresser à J<sup>n</sup>-P. DELACHAUX, à Chaux-de-Fonds. (JD 1-2)

---

**On demande**

1 exemplaire de chacun des cahiers des *Mittheilungen* de Zurich suivants :

Vol. III, cah. 2, *Bracteaten der Schweiz*.

Vol. XII, cah. 2, *Denare und Brachteaten der Schweiz*.

Vol. IX, la première partie, cah. 1 à 5.

Vol. XIII, la première partie, cah. 1 à 6.

(M 1-5)

Adresser les renseignements et offres à la RÉDACTION.

---

En vente au Bureau du Journal :

ÉCUS DE FRIBOURG (Suisse) DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

AU TYPE DE St-NICOLAS

par Ant. HENSELER.

Prix, 50 centimes.